

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**16. Adoption du budget primitif 2024_Budget annexe
« Energie »*****Monsieur HURTREL rapporte :***

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe au budget principal de la Ville, dénommé « Energie ».

Ce budget annexe permet de retracer les écritures relatives à la production et la vente d'énergie, quelle que soit sa source (photovoltaïque, bois, éolienne, etc...).

En 2024, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires à la maintenance des installations photovoltaïques existantes, et les crédits qui permettront de financer la création de centrales photovoltaïques sur les toitures du groupe scolaire de la Salentine et d'ombrières à installer sur le parc de stationnement de l'Odysée.

En outre, des études de maîtrise d'œuvre seront engagées en vue de la réalisation d'installations photovoltaïques sur d'autres sites municipaux, tels que l'école Ferrière élémentaire ou le gymnase de la Frébaudière.

Ces travaux seront financés par l'emprunt.

Le budget primitif prévoit également l'avance de trésorerie consentie à ce budget annexe par le budget principal de la Ville, à hauteur de 5 000 €, et le remboursement de cette avance une fois obtenu le produit des ventes d'électricité.

EXPLOITATION En Euros		INVESTISSEMENT En Euros	
Dépenses		Dépenses	
Redevance accès réseau EDF	500,00	Autres dettes (avance remboursable)	5 000,00
Cotisation foncière des entreprises	400,00	Frais d'études	25 000,00
Maintenance préventive et contrôle technique	2 500,00	Installations à caractère spécifique (travaux)	722 500,00
Dotations aux amortissements	9 500,00		
Charges de gestion courante	2,00		
TOTAL	12 902,00	TOTAL	752 500,00
Recettes		Recettes	
Vente électricité	12 900,00	Excédent reporté d'investissement	28 002,34
Autres	2,00	Résultats capitalisés de fonctionnement	2 569,93
		Autres dettes (avance remboursable)	5 000,00
		Amortissement des immobilisations	9 500,00
		Emprunts	707 427,73
TOTAL	12 902,00	TOTAL	752 500,00

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR et 10 voix CONTRE des groupes Aimér Orvault et Orvault au centre et de Monsieur André NYAMSI-HENDJI, Monsieur Ronan GILLES s'étant absenté pour le vote :

- **ADOpte** par chapitre le budget primitif 2024 du budget annexe « Energie ».

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire
Le Directeur général adjoint



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024

